

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES  
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT  
service risques et sécurité

**arrêté préfectoral n° 112**  
**relatif à l'information des acquéreurs**  
**et des locataires de biens immobiliers**  
**sur les risques naturels et technologiques majeurs**

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES, PREFET DE LA HAUTE-GARONNE,**  
**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27 ;  
**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 16 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs  
**Sur** proposition du directeur régional et départemental de l'équipement ;

**ARRETE**

**article premier**

Pour chaque commune, les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sont consignés dans un dossier communal d'informations (DCI) spécifique, et annexé au présent arrêté.

Les DCI comprennent :

Une annexe recensant les risques naturels et technologiques majeurs pris en compte dans la commune concernée, leur périmètre associé et la liste des documents de référence auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Le cas échéant, le DCI comporte des extraits cartographiques correspondants :

- au périmètre à prendre en compte au regard des risques
- aux zones exposées délimitées par d'éventuels documents de référence.

Ces dossiers et les documents de référence attachés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et en mairie.

.../...

**article 2**

Les dossiers communaux d'informations seront mis à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

**article 3**

Une copie du présent arrêté et des dossiers communaux d'informations sont adressés à l'ensemble des communes de la Haute-Garonne et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

L'arrêté et les dossiers d'informations seront accessibles à partir du site internet de la préfecture

([www.haute-garonne.pref.gouv.fr](http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr))

et de la DDE

([www.haute-garonne.equipement.gouv.fr](http://www.haute-garonne.equipement.gouv.fr))

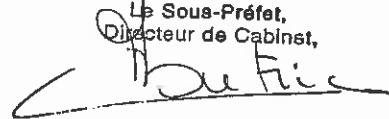
**article 4**

Mesdames et Messieurs le directeur régional et départemental de l'équipement, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux, et les maires de l'ensemble des communes de la Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 26 avril 2006

Le Préfet

Le Sous-Préfet,  
Directeur de Cabinet,



Francis SOUTRIC

# Annexe n°1

## Commune de Launac

Information des Acquéreurs et Locataires  
En application des I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°  
2006 - PREF31- 112 26 AVR. 2006 du 2006

### 1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs PPR Naturels

PPR Sécheresse prescrit en date du : 4 février 2004

Risques	Périmètre à prendre en compte au regard des risques
Sécheresse	Territoire communal

⇒ Documents de référence :

La cartographie de zonage réglementaire du projet de PPR soumis à enquête publique.  
Note de présentation du PPR (caractérisation et quantification des aléas) avec notamment la ou les cartographies des niveaux d'aléa.

⇒ Où trouver les documents cartographiques et les documents de référence :

Le dossier de projet de PPR soumis à enquête publique est consultable en mairie et Sous-préfectures. Toutefois, il convient de se renseigner auprès des mairies et des Sous-Préfectures concernées pour connaître les heures de consultation possibles.

⇒ Informations et recommandations complémentaires :

*Les informations contenues dans le projet de PPR soumis à enquête publique pourront évoluer à l'issue de l'enquête publique, notamment à l'approbation dudit PPR.*

*Des informations générales sur le risque « sécheresse » lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles sont accessibles sur les sites internet indiqués dans l'article 3.*

### 2. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

*en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique*

⇒ classement de la commune :

Zone 0- sismicité négligeable

### 3. Sources d'informations locales et nationales sur les risques naturels et technologiques majeurs (à titre indicatif)

Ci-dessous est listée une sélection de sources d'informations locales ou nationales sur les risques naturels et technologiques majeurs. Elles ne sont mentionnées qu'à titre indicatif mais participent à la diffusion de l'information préventive des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

#### A l'échelle locale :

- ♦ Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM - mise à jour février 2005) de la Haute-Garonne. Il est à noter que ce dossier ne traite pas dans cette version du risque « sécheresse ». Il est consultable sur le site internet de la Préfecture à la rubrique « sécurité et défense – sécurité civile – sécurité civile et risques majeurs » :  
↳ <http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr>

Les Dossiers Communaux de Synthèse (DCS) pour les communes en disposant, il s'agit d'un document informatif réalisé par la Préfecture et consultable en mairie. Il est à noter que le contenu de certains DCS est à réactualiser.

- ♦ Site de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées à la rubrique Risques Naturels :  
↳ <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/dosrisques/risk.asp>
- ♦ Site de la Direction Régionale et Départementale de l'Équipement de la Haute-Garonne à la rubrique Risques Naturels et Technologiques Majeurs :  
↳ A venir, mise en place dans l'année 2006

#### A l'échelle nationale :

- ♦ Le site internet « [prim.net](http://www.prim.net) » du ministère de l'Écologie et du Développement Durable est un site dédié aux risques majeurs naturels et technologiques majeurs, il est très complet et comprend notamment dans l'espace « citoyen » des informations générales sur chaque type de risque. Il est à noter que le risque « sécheresse » lié au retrait-gonflement des argiles est traité dans la rubrique mouvement de terrain.  
↳ <http://www.prim.net>

**Annexe n°2**  
**Commune de Launac**  
Information des Acquéreurs et Locataires

Annexe à l'arrêté préfectoral n° ~~2008~~ -PREF31- ~~112~~ du ~~2~~ 6 AVR. 2006

~~2006~~ -PREF31- ~~112~~  
extraits cartographiques

Zonage réglementaire du projet de PPR « sécheresse » soumis à enquête publique